



Vente d'une maison dans le cas d'une personne démente

Par **knitter**, le **20/03/2012** à **18:09**

Ma mère étant atteinte de la maladie d'alzheimer, je voudrais savoir comment cela se passe pour la vente de la maison je suis fils unique et doit mettre la maison en vente pour la placer en maison de retraite en cas de vente, la signature de ma mère est-elle obligatoire en sachant qu'elle est démente.

Par **Afterall**, le **20/03/2012** à **20:11**

Si votre mère n'a pas toutes ses capacités mentales, le notaire est tenu de refuser de recevoir l'acte... La solution passe alors par une mise sous tutelle de votre mère : demandez l'avis de son médecin traitant.